

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-499074

64058

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11748 Société :
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : DOUTABAA CHAKIB
 Date de naissance : 30/04/1956
 Adresse : LOT N°11748 4ème ANNÉE APPA MARRAKECH
 Tél. : 0664170568 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Dr. Nezha BOUCETTA
 Pédiatre
 Chef de Service de Pédiatrie
 Hôpital Ibn Zohr - Marrakech

Date de consultation : 24/12/2020
 Nom et prénom du malade : DOUTABAA CHAKIB Age :
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Autre :
 Nature de la maladie : COVID 19
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]
 Le : 30/12/20



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
24/12/20	Hospitalisation	coefficient 19		Dr. Nezha BOUCETTA Pédiatre Chef de Service de Pédiatrie Hôpital Ibn Zohr - Marrakech

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ILLY Mme MAZDAOUI Darya Rue Jamiaat Ben Youssef Badji II - Marrakech Tel : 05 34 30 14 92	24/12/2020	1296,00
ANALYSES - RADIOGRAPHIES		

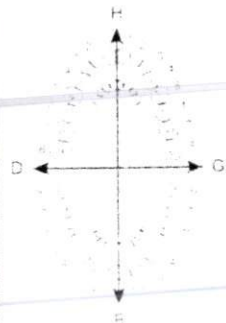
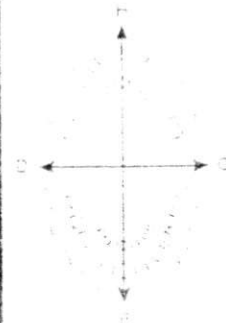
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement caninaires, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INF.
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE 			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remonte, adjonction) 			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Région Marrakech-Safi
Délégation de Marrakech
Centre Hospitalier Régional
Hôpital Ibn Zohr

PHARMACIE ILLY
Mme MAZDAOUT Darva
Rue Jamiaat Ben Youssef
Badi II Marrakech
Tel: 44 49 44 44 44

المملكة المغربية
وزارة الصحة
جهة مراد آسفي
مندوبية مراكش
المركز الإستشفائي الجهوي
مستشفى ابن زهر

Le : 24/12/2020

Vita C 1000

ORDONNANCE

PFV 150H30
EXP 10/2023
LOT 00058 3

Douhabaa Chakib

138,10 x 2 = 276,20
349,00 x 2 = 698,00

UT.AV : 2023 P.P.V.
LOT N° : 12 10 18 1

① Douvemox :

79,70 94 ml x 2/1

② Zilpumer 800 mg :
1 cp à J1

15,30 puis 1/2 cp de J

③ Vitamine C 1000 :
15,80 1 cp à J1

④ Doliprane 1000 :
168,20 1 cp x 2 à J1

⑤ Augmentin :
42,80 1 cp x 2 à J1

⑥ Enrouex :
1296,00 x 2/1



ARGUMENTIN
1g/125 mg
Sachet(s) : fois par jour à prendre de préférence au début des repas, pendant jours.
Lire attentivement la notice avant emploi.
Uniquement sur ordonnance
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

PPV: 168,20 DH
LOT: 644495
PER: 12/21

Dr. Nezha BO
Pédiatre
Chef de Service de
Hôpital Ibn Zohr - M



ENROUEX
Eucalyptus - Propolis - Echinacea - Gingembre
LOT 20051/FC10
02/2023 PPC 42,80
Propriétés :
ENROUEX est composé de plantes dont les propriétés sont bénéfiques pour la gorge et les voies respiratoires.

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1.

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

LOVENOX 4000UI ANTI-XA/0,4ML SER B6

P.P.V. : 349DH00



6 118001 080465

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1.

Ain Sebaâ Casablanca

Lovenox 4000uiantixa inj b2

P.P.V. : 138,10 DH



6 118001 080472

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1.

Ain Sebaâ Casablanca

Lovenox 4000uiantixa inj b2

P.P.V. : 138,10 DH



6 118001 080472

15,80

P P V 1 5 D H 8 0
P E R 0 4 / 2 3
L O T J 1 0 0 8
S 2

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1.

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

LOVENOX 4000UI ANTI-XA/0,4ML SER B6

P.P.V. : 349DH00



6 118001 080465